



Ministère chargé de l'environnement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7/2/2022

Dossier complet le :

7/2/2022

N° d'enregistrement :

2022-6050

## 1. Intitulé du projet

Restauration des étangs de Braisnes-sur-Aronde : conversion de 1,9 ha d'une peupleraie en mégaphorbiaie typique des marais de la vallée de l'Aronde.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Braisnes-sur-Aronde

Nom, prénom et qualité de la personne

Pierre Litty - Maire de la commune de Braisnes-sur-Aronde

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 1 6 0 0 0 9 9 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))

Détachement de 1,9 ha

47.a.

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet**

L'objectif est de favoriser l'installation des végétations de bas-marais et les mégaphorbiaies (végétations hautes) typiques de la vallée de l'Aronde.

En parallèle de ce projet, la commune accompagnée du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA) et du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France réaliseront fin 2022 la plantation sur le premier îlot (anciennement en nature de peupliers) d'un boisement typique de la vallée de l'Aronde : Saules blancs, Aulnes glutineux, Charmes communes, Ormes champêtres et Chênes pédonculés.

Ce site accueillera donc à terme des milieux multiples et typiques de la vallée, permettant ainsi le développement et l'installation d'une flore et d'une faune variée et patrimoniale.

**4.3 Décrivez sommairement le projet****4.3.1 dans sa phase travaux**

Broyage de souche via l'utilisation d'un broyeur type "forestier chenillé". Les engins devront utiliser une huile biodégradable et auront en leur possession un kit anti-pollution. Ils seront inspectés avant le début des travaux et stationneront en dehors de la zone humide.

Les opérations se feront à partir du début de l'automne 2022 et auront lieu en semaine en journée afin de limiter les impacts vis-à-vis des riverains.

Le chantier sera suivi par les équipes du Conservatoire d'espaces naturels, le Syndicat mixte Oise Aronde et de la commune. Des réunions de chantier se réaliseront régulièrement sur la durée du chantier afin de vérifier l'avancée et la conformité de ces derniers.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le Conservatoire d'espaces naturels réalisera des suivis réguliers afin de suivre la mise en place spontanée de la végétation typique de ce marais en veillant à l'apparition d'espèces exotiques envahissantes. Si des stations apparaissent, elles seront traitées sans délais afin d'empêcher leur installation et développement.

Des fauches de restauration seront réalisées (tous les 3 à 5 ans) puis des fauches d'entretien une fois le milieu stabilisé tous les 5 ans.

L'objectif sera de ne pas réaliser la fauche la même année sur l'entièreté de la surface restaurée mais la fauche de patchs localisés sera mise en œuvre afin de multiplier les habitats (hauteur de végétation) et favoriser un maximum d'espèce. Au bout de 5 ans, toute la surface défrichée devra avoir été fauchée une fois.





5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : n°220220019 - ETANGS TOURBEUX DE REVENNE A BRAISNES
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide avérée Inventaires réalisés par le SMOA en 2013 et validés la même année par la commission locale de l'eau.



	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un site ou sur des sols pollués ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans une zone de répartition des eaux ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un site inscrit ?
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
FR2212001 : Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps / 8km FR2200382 : Massif forestier de Compiègne, Laigue / 10km FR2200383 : Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny / 18km FR2200566 : Coteaux de la vallée de l'Autonne / 19km FR2200378 : Marais de Sacy-le-Grand / 20km	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'un site Natura 2000 ?
60 SC 11 : Grand parc du Château de Compiègne / 7,5 km 60 SC 44 : Saint-Crépin-aux-bois, Parc du château d'Offémont / 15km 60 SC 23 : Apremont, Forêt et ses glacis agricoles / 22 km	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'un site classé ?
<b>Lequel et à quelle distance ?</b>			
Zone de répartition des eaux de l'Aronde (arrêté du 25 mai 2018 modifiant celui du 4 novembre 2009)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles		6.1. Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?		Veuillez compléter le tableau suivant :		Incidences potentielles	
De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		Oui	Non	Oui	Non		
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il excédentaire en matériaux ?			
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			
						<b>Milieu naturel</b>	
						<b>Ressources</b>	



Nuisances		Risques	
Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances dues au broyeur, les horaires de fonctionnement de la machine se fera en journée et en semaine afin de minimiser l'impact sur le voisinage.			
Aménagé et sortie du broyeur du site au début et à la fin des opérations.			

	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?
Usage du broyeur, vibrations localisées et n'impactera pas les riverains.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?
Rejets inéranants à l'utilisation d'engins.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?
Risque de fuites (huiles biodégradables). Si cela arrive la fuite se produira au sein des flots boisés faisant l'objet de la demande ou sur le chemin d'accès.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des effluents ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?
<b>Emissions</b>			



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Les bois étaient jusqu'à aujourd'hui exploités par la commune mais celle-ci ne souhaite plus avoir à gérer la gestion de ce type de boisement. Le projet améliorera le cadre paysager de ce site ce qui aura un impact positif sur l'activité de loisir (promenade).
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?  Oui  Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui  Non Si oui, décrivez lesquels :

Objet	
<input checked="" type="checkbox"/>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), c), d), 7° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;
<input checked="" type="checkbox"/>	code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), c), d), 7° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

## 8.1 Annexes obligatoires

## 8. Annexes

Lors des inventaires réalisés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, aucune flore ou faune patrimoniale n'a été inventoriée au sein des îlots dont il est ici question (cf carte annexe - le patrimoine est localisé sur les berges). L'objectif des opérations est de permettre l'installation d'un milieu humide typique de la vallée de l'Aronde et de lui permettre de retrouver un fonctionnement de bas-marais. Le site restera en partie boisée et la mise en place d'îlots ouverts permettra l'installation d'une flore et d'une faune variée. L'objectif est également de conforter les stations de mouton délicat et de carex flava, espèces patrimoniales qui se développent actuellement dans la zone de mouton délicat et de carex flava, toutes les précautions seront prises afin de minimiser les potentiels impacts (calendrier, horaires de travail) et le chantier fera l'objet de suivis réguliers par la commune, le SMOA et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

## 7. Auto-évaluation (facultative)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le calendrier d'intervention est réfléchi afin de minimiser l'impact sur le patrimoine naturel. Ainsi, aucune intervention ne sera réalisée avant le début de l'automne 2022 et ne pourra se faire que sur sols ressuyés. Le broyeur sera utilisé en journée et en semaine afin de minimiser les nuisances vis-à-vis des riverains. Les engins utiliseront une huile biodégradable et auront en leur possession un kit anti-pollution. Les engins seront inspectés avant le début des travaux et le stationnement se fera en dehors de la zone humide.



**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cartographie de la flore patrimoniale - Partie 7 Extrait du plan de gestion_Vocations à long terme - Partie 4.1

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Braisne-sur-Aronde

le,

10<sup>er</sup> février 2022

Signature

**LE MAIRE**  
**Pierre LITTY**

